

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 Décembre à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie des Hauts Talican, 9 place des Tilleuls à Villotran, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 30 novembre 2021

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 16

Présents :

Mesdames HERMAN Catherine – MAHEU Brigitte – COURTAUT Sylvie (suppléante) – FOURNIER Lynda (suppléante) et Messieurs BOGAERT Francis – CAUCHIES Daniel – CHEVALLIER Laurent – GOUSPY Christian – HABERKORN Gilles – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – VANDENABEELE Eddie (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – LEROY Annie – MARGERY Dominique – Messieurs BILLARD Laurent – BOUILLIANT Didier – BRELET Gilles – CRESPEL Cyril – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – GOUPIL Jean-Louis – KIESSAMESSO Philippe – LE CORRE Pascal – MOKTHARI Abdelafid – MOREL Jean-Charles – VALLET Hervé – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant.

Monsieur BOGAERT Francis est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-34 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 novembre 2021 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2021-35 – Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2022 du 8 novembre 2021

Le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du 8 novembre 2021 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2021-36 – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2022 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **4 648 600,00 Euros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	1 768 600,00 Euros
<u>Section d'investissement :</u>	2 880 000,00 Euros

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, le budget primitif 2022.

Délibération n° 2021-37 – Fixation du montant des redevances eau potable - part collectivité

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources financières du SMEPS, afin de mener à bien les travaux de renouvellement des réseaux.

Il propose une augmentation de 0,10 € HT/m³ de la part proportionnelle du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité Syndical **accepte à l'unanimité**, cette augmentation et adopte les nouveaux montants des redevances tels qu'ils suivent :

	Abonnement en € HT/an	Prix du m ³ en € HT/m ³
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	8,00	0,7868
UGE d'Amblainville – Ivry le Temple – Sources du Montcel	8,00	1,0233
UGE de Chavençon	8,00	1,7800
UGE de Laboissière en Thelle	8,00	1,0892
UGE de Méru – Vallée d'Esches	8,00	0,9918

Délibération n° 2021-38 – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Saint Crépin Ibouvillers

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 14 décembre 2021 à 17h30, Monsieur le Président propose, dans le cadre du programme d'action des études sur le Bassin d'Alimentation du Captage de Ribeuville, de faire réaliser par le délégataire des analyses complémentaires de l'eau afin de détecter la présence éventuelle de molécules phytosanitaires au captage (molécules utilisées actuellement par les agriculteurs du territoire).

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 3 au contrat de DSP Saint Crépin Ibouvillers, actant la mise en place d'analyses complémentaires de l'eau pour la recherche de molécules phytosanitaires et **autorise** Monsieur le Président à signer, avec la société Véolia, l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-39 – Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 14 décembre 2021 à 17h30, Monsieur le Président propose, dans le prolongement de l'uniformisation du Bordereau des Prix Unitaires des deux contrats de DSP délégués à la société Suez Eau France, Méru-Vallée d'Esches et Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel, d'uniformiser la formule d'actualisation de ce bordereau des prix unitaires, actuellement propre à chaque contrat.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 4 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches, actant la mise en place d'une formule d'actualisation unique du bordereau des prix unitaires et **autorise** Monsieur le Président à signer avec la société Suez Eau France, l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-40 – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 14 décembre 2021 à 17h30, Monsieur le Président propose, dans le prolongement de l'uniformisation du Bordereau des Prix Unitaires des deux contrats de DSP délégués à la société Suez Eau France, Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel et Méru-Vallée d'Esches, d'uniformiser la formule d'actualisation de ce bordereau des prix unitaires, actuellement propre à chaque contrat.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 2 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel, actant la mise en place d'une formule d'actualisation unique du bordereau des prix unitaires et **autorise** Monsieur le Président à signer avec la société Suez Eau France, l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-41 – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 14 décembre 2021 à 17h30, Monsieur le Président propose, suite à la sortie du SMEPS du Syndicat des Eaux de Jouy-sous-Thelle au 1^{er} janvier 2022, d'intégrer les réseaux et les branchements d'eau potable desservant les abonnés de Bachivillers, au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 3 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel, actant l'intégration de Bachivillers au contrat et **autorise** Monsieur le Président à signer avec la société Suez Eau France, l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-42 – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Laboissière en Thelle

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 14 décembre 2021 à 17h30, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la mise en service en mars prochain, de la station de traitement des pesticides au captage de Parfondeval, d'intégrer ce nouvel équipement au contrat de DSP Laboissière en Thelle.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 2 au contrat de DSP Laboissière en Thelle, actant l'intégration de la station de traitement des pesticides de Parfondeval au contrat et **autorise** Monsieur le Président à signer avec la société Véolia, l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-43 – Participation employeur prévoyance

Monsieur le Président indique que le SMEPS a la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire, souscrites par ses agents. Il propose de fixer la participation du syndicat à hauteur de 50% des cotisations des contrats dits labélisés, quel que soit le niveau de garantie choisit par les agents et incluant ou non les primes.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, la mise en place de la participation employeur pour la prévoyance, à hauteur de 50% des cotisations dues par les agents.

Délibération n° 2021-44 – Mise en place du forfait "mobilités durables"

Monsieur le Président indique que le SMEPS a la possibilité de mettre en place le forfait "mobilités durables" au bénéfice de ses agents. Le principe est de rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre de ses déplacements, réalisés à vélo ou en covoiturage entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Le forfait fixé à 200 euros par an, est exonéré de l'impôt sur le revenu et est versé à tout agent justifiant d'au moins 100 jours sur une année civile, de trajets à vélo ou en covoiturage. Il n'est pas cumulable avec la participation de l'employeur sur l'abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, la mise en place du forfait "mobilités durables" à hauteur de 200 euros par agent et par an.

Délibération n° 2021-45 – Adhésion au CTEC des Sablons

Monsieur le Président indique que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie prévoit l'élaboration de Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC), sur les territoires à enjeux. Le SMEPS relève de ces territoires de par ses captages prioritaires et du poste d'animateur dont il bénéficie. Ce contrat regroupe les actions à mener à différents niveaux : l'animation agricole (SMEPS), la performance de gestion des eaux usées (SMAS) et la gestion à la source des eaux pluviales (CCS).

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce contrat dont la structure porteuse serait la Communauté de Communes des Sablons.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité**, le projet de Contrat Territorial Eau et Climat des Sablons et **autorise** Monsieur le Président à signer ledit contrat et les pièces afférentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h57.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est composé des douze délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2021-34** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 novembre 2021
- **Délibération n° 2021-35** – Approbation du compte rendu du DOB du 8 novembre 2021
- **Délibération n° 2021-36** – Approbation du budget primitif 2022
- **Délibération n° 2021-37** – Fixation du montant des redevances eau potable - part collectivité
- **Délibération n° 2021-38** – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Saint Crépin Ibouvillers
- **Délibération n° 2021-39** – Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches
- **Délibération n° 2021-40** – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel
- **Délibération n° 2021-41** – Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de DSP Amblainville / Ivry le Temple / Sources du Montcel
- **Délibération n° 2021-42** – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Laboissière en Thelle
- **Délibération n° 2021-43** – Participation employeur prévoyance
- **Délibération n° 2021-44** – Mise en place du forfait "mobilités durables"
- **Délibération n° 2021-45** – Adhésion au CTEC des Sablons